

CONSEIL MUNICIPAL DE KERPert

Procès-verbal de la séance du 04 juillet 2020

Le quatre juillet deux mille vingt à dix heures trente, le conseil municipal de Kerpert s'est réuni dans la salle de la mairie.

Ordre du jour

Installation du conseil municipal

Élection du Maire

Élections des adjoints

Désignation de deux conseillers délégués

Indemnité du Maire et des Adjoints

Formation des commissions communales

Désignation des délégués aux organismes extérieurs

Questions diverses.

Présents : Georgette CORBIC, Bruno TALOC, Marilyse LE BEGUEC, Servane ANDRE, Julie LE GUENNIC, Jacky STENOu, Stéphane CORBIC, Michel HUBY, Cyrielle NOYAL, Bernard MONNIER, Jean-claude MAHE.

Absente excusée : Mme Cécile LE PENNEC, procuration de vote à Mme Cyrielle NOYAL.

1/ INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL :

La séance est ouverte sous la présidence de Mme Georgette CORBIC, Adjointe au maire sortante. Après avoir rappelé les résultats du scrutin électoral des 15 Mars et 28 Juin 2020; Elle déclare les élus installés dans leurs fonctions de conseillers municipaux.

M. Stéphane CORBIC benjamin de l'assemblée, est désigné secrétaire de séance.

Les huit nouveaux membres du conseil municipal sont : Marilyse LE BEGUEC, Servane ANDRE, Julie LE GUENNIC, Jacky STEUNOU, Stéphane CORBIC, Bernard MONNIER, Cyrielle NOYAL, Cécile LE PENNEC.

Doyen du nouveau conseil municipal, Michel HUBY prend la présidence de la séance. Il procède à l'appel nominal des membres, dénombre dix conseillers présents et constate que la condition du quorum est remplie pour procéder à l'élection du Maire et des Adjoints.

2/ELECTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Le Conseil Municipal désigne deux assesseurs pour le déroulement du scrutin : Mme Cyrielle NOYAL et Julie LE GUENNIC.

Au nom de la liste « Actions et Bien-Vivre à KERPert ». La candidature de BRUNO TALOC est proposée.

Bruno TALOC est élu Maire en obtenant la majorité absolue des suffrages exprimés (six voix pour, cinq blancs.).

Mme Georgette CORBIC remet l'écharpe de Maire à M. Bruno TALOC et quitte l'assemblée.

Après son discours, Le Maire invite ensuite le conseil municipal à procéder à l'élection des Adjoints. Il a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait, à ce jour, de trois adjoints. Au vu de ces éléments, le nombre d'Adjoint est fixé à trois.

Au nom de la liste « Actions et Bien-vivre à KERPert ». M. Bruno TALOC propose Mme Marilyse LE BEGUEC comme Première Adjointe, M. Michel HUBY propose sa candidature.

Marilyse LE BEGUEC est élue première adjointe (communication, finances et ressources humaines) en obtenant la majorité absolue des suffrages exprimés (Six Voix pour contre cinq pour Michel HUBY).

Servane ANDRE est élue deuxième adjointe (Action sociale) en obtenant la majorité absolue des suffrages exprimés (six voix pour, cinq blancs).

Julie LE GUENNIC est élue troisième adjointe (Affaires scolaires) en obtenant la majorité absolue des suffrages exprimés (six voix pour, cinq blancs).

3/ Création de deux postes de Conseillers Délégués :

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2122-18 qui confère au Maire le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs conseillers municipaux, M. Stéphane CORBIC est désigné délégué de la voirie et des bâtiments communaux.
M. Jacky STEUNOU est désigné délégué des travaux et de la gestion du cimetière.

4/ INDEMNITES DU MAIRE, DES ADJOINTS ET DES CONSEILLERS DELEGUES

Le conseil municipal doit ensuite se prononcer sur le montant des indemnités applicables au Maire, aux trois Adjointes et aux deux conseillers délégués. Après en avoir délibéré, le conseil décide d'appliquer à compter du 04 Juillet 2020, une indemnité égale à 19% de l'indice 1027 au maire et une indemnité égale à 4,80 % aux cinq autres élus. Concrètement, le maire percevra 738,99 € Brut par mois. Quant aux Adjointes et aux conseillers délégués, ils percevront chacun 186,69 € Brut.

5/ FORMATION DES COMMISSIONS COMMUNALES :

Les commissions municipales étant composées exclusivement d'élus, le maire propose :

Commission d'appel d'offres : Bruno TALOC président, titulaires : Jacky STEUNOU, Stéphane CORBIC, Suppléants Servane ANDRE, Julie LE GUENNIC, Michel HUBY, Bernard MONNIER,
11h38 : Suspension de séance par Michel HUBY :

11h40 : Reprise du conseil, proposition de Michel HUBY : Deux Titulaires et aucun suppléant.

11h41 : Suspension de séance par Bruno TALOC;

11h43 : Repise du conseil, Acceptation de la demande de Michel HUBY.

Appel d'offres :

Bruno TALOC Président, Jacky STEUNOU, Michel HUBY, Bernard MONNIER Titulaires.
Servane ANDRE, Julie LE GUENNIC, Stéphane CORBIC Suppléants.

Commission voirie :

Stéphane CORBIC Président, Bruno TALOC, Jacky STEUNOU, Marilyse LE BEGUEC, Servane ANDRE, Julie LE GUENNIC.

Commission SDE : Jacky STEUNOU Titulaire. Stéphane CORBIC suppléant;

Commission Communication :

Bernard MONNIER Président, Marilyse LE BEGUEC, Servane ANDRE, Julie LE GUENNIC.

6/ FORMATION D'UNE COMMISSION EXTRA-MUNICIPALE

Association Foncière :

Bruno TALOC Président, Yann ALLANIC, Christophe CORBIC, Frédéric DERRIEN, Fabien Mahé, Christian PHILIPPE, Stéphane CORBIC, Servane ANDRE, Ronan GESTIN, Cédric HAMONOU, Laurent BOUTIER, Jean-claude MAHE, Gérard CHARPENTIER.

7/DESIGNATION DES DELEGUES AUX ORGANISMES EXTERIEURS :

Syndicat de gendarmerie : Bruno TALOC, Marilyse LE BEGUEC Titulaires

Jacky STEUNOU, Stéphane CORBIC Suppléants.

CORRESPONDANT DEFENSE : Marilyse LE BEGUEC

CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES : Bruno TALOC, Marilyse LE BEGUEC;

Certaines commissions extra-municipales incluant des personnes non-membres du conseil municipal seront validées par l'assemblée lors de prochaines séances après avoir obtenu l'accord des habitants qui auront été sollicités.

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 12h05.

Fait à Kerpert, le 15 Juillet 2020.

Stéphane CORBIC
Secrétaire de séance



Marilyse LE BEGUEC
Adjointe

